Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.05.2023

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

· **1.1 Identificateur de produit**

· Nom du produit: **Everclear 510 1:1, Composant A**

· Code du produit: 11475, 11452_A, 11482

· UFI: F940-G08W-N002-WQMC

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Matériel d'étanchéité polyuréthane
Colle

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg
Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

· Service chargé des renseignements: Laboratoire

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH
Tel. +49(0)911-64296-59
Horaires de bureau :
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30
le Vendredi de 7:30 à 13:30
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

* **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

GHS07

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: N,N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 1)

fumarate de diéthyle
poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-ω-[3-[3-(2H- benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropoxy]-
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

· Mentions de danger
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.
· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

* **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· **3.2 Mélanges**
· Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:

CAS: 136210-30-5 ELINCS: 429-270-1 Numéro index: 607-521-00-8 Reg.nr.: 01-0000017556-64-0000	N,N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	50-100%
CAS: 623-91-6 EINECS: 210-819-7	fumarate de diéthyle Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	1-5%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 2)

CAS: 104810-47-1 ELINCS: 400-830-7 Numéro index: 607-176-00-3 Reg.nr.: 01-2119396032-43 01-0000015075-76-xxxx	poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-ω-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropoxy]- Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1, H317	1-5%
CAS: 1065336-91-5 Numéro CE: 915-687-0 Reg.nr.: 01-2119491304-40	Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate Repr. 2, H361f Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Skin Sens. 1A, H317	1-5%

* **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

· **5.1 Moyens d'extinction**

· Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx)
Cyanure d'hydrogène (HCN)

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

* **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Veiller à une aération suffisante.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 3)

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger contre le gel.

· Classe de stockage: 12

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

136210-30-5 N,N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle		
Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	1,4 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	4 mg/kg bw/day (ARB)
		1,4 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	1,4 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	4 mg/kg bw/day (ARB)
		1,4 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	112 mg/m³ Air (ARB)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 4)

	DNEL (Langzeit-wiederholt)	4,8 mg/m³ Air (BEV) 28 mg/m³ Air (ARB) 4,8 mg/m³ Air (BEV)
104810-47-1 poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-ω-[3-[3-(2H- benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropoxy]-		
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,025 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,5 mg/kg bw/day (ARB) 0,25 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,35 mg/m³ Air (ARB) 0,085 mg/m³ Air (BEV)
1065336-91-5 Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate		
Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	1,25 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,18 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	2,5 mg/kg bw/day (ARB) 1,25 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1,8 mg/kg bw/day (ARB) 0,9 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	2,35 mg/m³ Air (ARB) 0,58 mg/m³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1,27 mg/m³ Air (ARB) 0,31 mg/m³ Air (BEV)

· PNEC

136210-30-5 N,N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle	
PNEC (wässrig)	31,1 mg/l (KA) 0,000013 mg/l (MW) 0,00013 mg/l (SW)
PNEC (fest)	0,1 mg/kg Trockengew (BO) 0,02 mg/kg Trockengew (MWS) 0,21 mg/kg Trockengew (SWS)
104810-47-1 poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-ω-[3-[3-(2H- benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropoxy]-	
PNEC (wässrig)	10 mg/l (KA) 0,00023 mg/l (MW) 0,0023 mg/l (SW) 0,028 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	2 mg/kg Trockengew (BO) 0,306 mg/kg Trockengew (MWS) 3,06 mg/kg Trockengew (SWS)
1065336-91-5 Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	
PNEC (wässrig)	1 mg/l (KA) 0,00022 mg/l (MW) 0,0022 mg/l (SW)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 5)

PNEC (fest)	0,009 mg/l (WAS) 0,21 mg/kg Trockengew (BO) 0,11 mg/kg Trockengew (MWS) 1,05 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger ni boire.
Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

Filtre provisoire:
Filtre A/P2
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 6)

· Temps de pénétration du matériau des gants	Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:	Butylcaoutchouc
· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:	Butylcaoutchouc
· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:	Gants en cuir Gants en tissu épais
· Protection des yeux/du visage	Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
· Protection du corps:	Vêtements de travail protecteurs

* **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**	
· Indications générales.	
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Faible, caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,1 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· **9.2 Autres informations**	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif. SADT 50°C
· Teneur en solvants:	
· Teneur en substances solides:	6,4 %

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 7)

· Changement d'état
· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique
· Substances et mélanges explosibles
néant
· Gaz inflammables néant
· Aérosols néant
· Gaz comburants néant
· Gaz sous pression néant
· Liquides inflammables néant
· Matières solides inflammables néant
· Substances et mélanges autoréactifs
néant
· Liquides pyrophoriques néant
· Matières solides pyrophoriques néant
· Matières et mélanges auto-échauffants
néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau
néant
· Liquides comburants néant
· Matières solides comburantes néant
· Peroxydes organiques néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
néant
· Explosibles désensibilisés néant

* **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **10.2 Stabilité chimique**
· Décomposition thermique/ conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

* **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))		
Oral	LD50	65.398 mg/kg (rat)

136210-30-5 N,N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (Richtlinie 67/548/EWG, Anhang V, B.1.)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (Richtlinie 67/548/EWG, Anhang V, B.3.)
Inhalatoire	LC50/4h	>4.224 mg/m3 (rat) (OECD-Prüfrichtlinie 403)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 8)

623-91-6 fumarate de diéthyle		
Oral	LD50	1.780 mg/kg (rat)
104810-47-1 poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-ω-[3-[3-(2H- benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropoxy]-		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
1065336-91-5 Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate		
Oral	LD50	3.230 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.170 mg/kg (rat)

· Effet primaire d'irritation: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

· Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée.

· Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

* **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:	
136210-30-5 N,N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle	
EC50	3.110 mg/l (BES) (ISO Vorschrift 8192-1986 E)
IC50/72h	113 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (Richtlinie 67/548/EWG, Anhang V, C.3.)
EC50/48h	88,6 mg/l (daphnia magna) (UBA-Verfahrensvorschlag Mai 1984)
ErC50/72h	113 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
NOEC	100 mg/kg (Ac) (OECD 208)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 9)

	100 mg/kg (As) (OECD 208)
	100 mg/kg (Bn) (OECD 208)
	≥1.000 mg/kg (Eisenia fetida (Regenwürmer)) (OECD-Prüfrichtlinie 207)
NOEC/21d	0,01 mg/l (daphnia magna) (Richtlinie 67/548/EWG, Anhang V, C.20.)
LC50/96h	66 mg/l (Danio rerio.) (OECD 203)
104810-47-1	**poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-ω-[3-[3-(2H- benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropoxy]-**
EC50	>1.000 mg/l (BES) (OECD 209)
EC50/48h	4 mg/l (daphnia magna)
LC 0	>1.000 mg/l (Eisenia fetida (Regenwürmer))
NOEC	100 mg/kg (Eisenia fetida (Regenwürmer))
NOEC/21d	0,78 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC10	10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
EC50/72h	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LC50/96h	2,8 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203; ISO 7346; 84/449/EWG, C.1)
1065336-91-5	**Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate**
EC50/24h	20 mg/l (daphnia magna)
EC20/3h	≥100 mg/l (BES)
LL0/96h	0,9 mg/l (Zebrabärbling)
NOEC/21d	1 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	1,68 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
LC50/96h	0,9 mg/l (Brachydanio rerio)
	7,9 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas facilement biodégradable.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· Remarque: Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Nocif pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 10)

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· **14.4 Groupe d'emballage**	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· **14.5 Dangers pour l'environnement**	
· Marine Pollutant:	Non
· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Non applicable.
· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· IMDG	
· Remarques:	Sans composant du durcisseur: pas de matières dangereuses < 450 l Packing group III, if content of packaging < 30 l, according 2.3.2.3 IMDG
· IATA	
· Remarques:	Sans composant du durcisseur: 3/III UN 1866 Resin Solution Packing group III, if content of packaging < 30l, according 3.3.3.1.1 IATA
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

* **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** 1967/548 (1999/45); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EWG (2008/47/EG); 453/2010/EG

· Directive 2012/18/UE
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 11)

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU 0,0 g/l

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Laboratoire
· Date de la version précédente: 02.12.2021
· Numéro de la version précédente: 3
· Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 17.05.2023

Nom du produit: Everclear 510 1:1, Composant A

(suite de la page 12)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3